Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande
Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande
Band: 2 (1903)
Heft: 3-4

Artikel: Argot de malfaiteurs dans la Suisse romande au XVIe siècle
Autor: Jeanjaquet, J.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-237093

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ARGOT DE MALFAITEURS

DANS LA SUISSE ROMANDE

AU XVIe SIÈCLE

—✣—

Il existe aux archives de l'Etat de Soleure (*Schreiben von Neuenburg*, I, 168-171) un document datant de 1567, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs et du langage dans notre pays. C'est une liste de quarante et un malfaiteurs, organisés en bande, qui opéraient à cette époque dans la Suisse occidentale et que les autorités de Neuchâtel signalent à celles de Soleure, afin qu'elles puissent se mettre en garde contre cette « malheureuse secte. » L'indication de chaque nom est accompagnée dans la règle de la mention du lieu d'origine et de quelque détail typique concernant le personnage. Ces renseignements, qui constituent un signalement rudimentaire, étaient dus aux aveux d'un des membres de la bande, Pierre Cherdon, qui avait été capturé et exécuté à la Neuveville l'année précédente. C'est sans doute sur les indications du même individu qu'a été dressée la curieuse liste suivante qui termine le document :

« S'ensuivent aulcungs noms qu'ilz avoyent changés et qu'ilz parloient par ensembles afin que l'on ne les entendit :

« Au pain, *de l'arty;* au vin, *de l'eau forte;* au grenier, *ung carar;* bourse, *follieuse;* argent, *paillie;* la corde, *joyeuse;* linceulx, *large;* chausses, *tirans;* sac, *boyau;* chemise, *lyme* robe, *sobre;* manteau, *vollant;* soulliers, *passans;* chappeau, *perfond;* chair, *desterie;* fromage, *doraine;* espée, *trenchie;*

es grandes villes comme Berne et autres cantons, *grands buchies;* es petites villes, *abergies et temps;* la prison, *abergies de mydy;* es gaigneurs [paysans], les *pagans;* l'hospital, le *chasteau;* la buia [lessive], la *mollieuse.* »

L'emploi par les malfaiteurs de profession d'un langage de convention leur permettant de communiquer entre eux sans être entendus des non initiés est un fait bien connu, et les documents qui nous ont conservé des restes plus ou moins considérables de ce jargon remontent en France jusqu'au XVe siècle. Une comparaison attentive de tous ces documents avec les mots de notre liste donnerait peut-être lieu à des rapprochements intéressants, mais nous ne pouvons songer à entreprendre ici cette étude. Bornons-nous à constater que des termes tels que *tirants,* 'bas', *volant,* 'manteau', *passants,* 'souliers' sont encore aujourd'hui en usage dans l'argot parisien et que d'autres de nos mots du XVIe siècle se retrouvent dans ces jargons du Jura et de la Savoie, basés en grande partie sur le patois local, qui ont servi jusqu'à une époque toute récente de langage secret à certaines corporations d'artisans, maçons, tailleurs de pierre ou peigneurs de chanvre, lors de leurs émigrations périodiques. C'est ainsi que *arti* 'pain', fait partie du « bellau » du Jura[1] (des formes analogues se rencontrent également dans l'argot de Paris), *follieuse* 'bourse' se trouve dans le « mourmé » de Samoëns[2]; *lyme,* 'chemise' est évidemment le même mot que *linma,* 'chemise', dans le « terratsu » de la Tarentaise[3], et peut-être faut-il voir dans *doraine,* 'fro-

[1] Voy. CH. TOUBIN, *Recherches sur la langue bellau,* argot des peigneurs de chanvre du Haut Jura.
(Mém. de la Société d'Emulation du Doubs, 1867).

[2] Voy. TH. BUFFET, *Vocabulaire mourmé-français,* Annecy, 1900.

[3] Voy. Abbé PONT, *Vocabulaire du terratsu de la Tarentaise,* Chambéry, 1869.

mage' une erreur de transcription pour *dorame*, correspondant au mourmé *drame*, 'fromage'. Quant à *carar*, 'grenier', c'est sûrement le mot valaisan *racard* modifié par le procédé si commun dans ces jargons de la transposition des syllabes. Comme la plupart des affiliés de la bande était originaires du Pays de Vaud, du Valais, de la région de Genève et de la Savoie, il n'est que naturel que certains éléments de leur argot proviennent de ces contrées.

J. JEANJAQUET.

ADDITIONS

I. A propos de la remarque de M. le professeur Singer sur le proverbe : « Nichts ist gut für die Augen, » j'ai entendu à Delémont, à la pharmacie d'un de mes amis, des paysans demander pour *10 ou 20 centimes de rien* ou de *nix*. On donnait une pommade de zinc (d'oxyde de zinc, je crois). Un professeur de Lausanne m'a expliqué que certain composé du zinc ne laissait aucun résidu lors de la combustion ; d'où son nom pharmaceutique de : *nihilum* (sic) *album*.

Bâle. A. ROSSAT.

II. Dans le N° 2 du *Bulletin* de 1903, p. 25, on cite le mot *lou-z-ɔnari* comme exemple douteux. Rien de moins douteux que ce mot. Nous disons *ò-n-ɔnari* pour une narine, et *lou-z-ɔnari* pour les narines, tout comme nous disons *ò-n-ɔpouä* pour un point au côté et, *lou-z-ɔpouä* pour les points et la pleurésie, *ò-n-ɔtòr* pour un étourdissement passager, et *lou-z-ɔtòr* pour le tournis ou des maux de tête fréquents.

Leysin. A. NEVEU.